

Lundi 3 juillet 2006

## COMMUNIQUE

Le MRC, conformément aux résolutions de son Congrès, déterminera à la fin de l'année sa position vis-à-vis de la prochaine élection présidentielle, soit qu'il présente un candidat, soit qu'il apporte un soutien critique au candidat que désignera le Parti Socialiste sur la base d'un accord politique et électoral qui reste à négocier.

Le MRC considère qu'un tel accord n'est possible qu'à deux conditions :

- 1 Que le candidat socialiste tienne compte du vote majoritaire du peuple français le 29 mai 2005 contre le projet de Constitution européenne, pour proposer un redressement de la construction européenne dans le domaine économique et social ;
- 2 Que le MRC voie reconnues son identité et sa représentativité par la réservation d'une dizaine de circonscriptions « jouables » et d'une dizaine d'autres circonscriptions dites « non jouables ».

A l'heure qu'il est, les propositions formulées par le Parti Socialiste ne sont pas acceptables. Le MRC souhaite voir se poursuivre cette discussion avant sa Convention prévue à la fin de cette année.